



Titre de séjour conjoint français

Par **fouzia38**, le **12/10/2009** à **12:55**

Bonjour, rnrn mon futur ex mari vient d'algerie et il a u un titre de séjour de 1 an pour conjoint français qui à expiré au mois de mai et depui il na u ke des recippissé sachant ke g déclaré a la prefecture kil a kitté le domicile conjugal sachant ke ce n'est pa la première fois kil quitte le domicile conjugal, j'ai déposé trois main courante contre lui est ce ke la prefecture va lui delivré le titre de séjour de 10ans merci de me repondre rapidement svp je sui desesperé

Par **anais16**, le **16/10/2009** à **16:01**

Bonjour,rnrnle titre de séjour conjoint de français est renouvelé automatiquement à partir du 3e renouvellement (donc 4eme carte).rnS'il y a rupture de la vie commune avant ce 3e renouvellement, alors le titre de séjour n'est pas renouvelé et une oqtf est délivrée à la personne.